

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE DE FOURNITURES ET DE SERVICES COURANTS

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : LYCEE POLYVALENT NORD
1 rue des Franciscéas
97490 Sainte-Clotilde
Téléphone : 0262 98 24 25

Représenté par : Monsieur le Proviseur

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du Lycée GEORGES BRASSENS

B - MARCHE N° 06/2018

Date de publication: 24/11/2018

Objet du marché : ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE AUDIOVISUEL

Date de début de dépôt des offres: Le 24/11/2018

Date limite de remise des propositions:
Le 12/12/2018 jusqu'à 11h30

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles 27 et 30 alinéa 8 du décret N°2016-360 relatif aux Marchés Publics

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.-F.C.S.)

Le présent document comporte 6 pages numérotées de 1 à 5

Chapitre II.- REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de dépôt des offres :

Le 12 décembre 2018 jusqu'à 11h30

B. Modalités d'envoi

Les propositions seront transmises au choix du candidat :

- Soit par dépôt (contre remise d'un récépissé) au Lycée Polyvalent Nord
- Soit par voie postale à l'adresse suivante :

LYCEE POLYVALENT NORD
A l'attention de Mr Gilles FREMANTEAU
1 Chemin des Francisceas BP 50136
97491 SAINTE CLOTILDE CEDEX

Sous pli fermé portant la mention : MAPA N°08/2018 – AMO AUDIOVISUEL

A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION

- Soit par voie électronique à l'adresse : ce.9741620T@ac-reunion.fr ou gestion.9741620T@ac-reunion.fr avec la mention « MAPA N°08/2018 AMO AUDIOVISUEL» en objet

C. Critères de choix avec leur ordre de priorité

Critères	Pondération
1. Le prix	60%
2. Compétences et proposition méthodologique	40%

E. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

M, ALBRENGUES Bruno, DDFPT Tél. : 06.92.41.42.08
bruno.albrengues@ac-reunion.fr

F. Variantes

Les variantes sont acceptées
Les variantes ne sont pas acceptées

Chapitre III . DISPOSITIONS DU MARCHE

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour une mission d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif et technique. Le projet concerne l'élaboration du plan d'équipements et de son intégration pour la filière BTS des métiers de l'audiovisuel.

Article 2 : Allotissement

Le présent marché comporte un lot unique.

Article 3 : Contenu de la prestation

ETAPES TECHNIQUES :

La mission objet du présent marché est une mission d'assistance générale au maître d'ouvrage et porte sur les étapes techniques suivantes :

- ↳ Définition du programme et détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle
- ↳ Conception

La mission comprend, pour l'ensemble des étapes techniques citées, une assistance à la gestion du projet du maître d'ouvrage, avec en particulier :

- La définition des moyens et procédures à mettre en œuvre afin d'assurer la réalisation du projet dans les délais impartis
- L'élaboration des DCE et pièces nécessaires à la consultation des concepteurs et de l'ensemble des prestataires associés à l'opération réalisée
- La gestion des délais : Elaboration, suivi et adaptation éventuelle du planning prévisionnel
- Des notes du projet : Points d'étape, points de validation,
- La gestion des coûts : Elaboration, suivi et adaptation de l'enveloppe prévisionnelle
- L'aide à la coordination et au pilotage de l'opération
- Contrôle et réception des prestations

CONTENU DES PHASES :

1-Définition du programme et détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle :

Le programme définira le plan d'équipements (technique et mobilier) pour la mise en œuvre des compétences en BTS métiers de l'audiovisuel pour les trois options présentes au lycée polyvalent Nord : Image – Son – Techniques d'ingénierie et exploitation des équipements. Pour cette étape, le soumissionnaire s'appuiera sur le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques de l'établissement ainsi que sur des professionnels du secteur d'activité à la Réunion mais aussi en métropole. Sa connaissance du secteur économique régional est indispensable. Dans leur mémoire, les candidats développeront leur connaissance de la formation ainsi que leur lien avec le secteur audiovisuel réunionnais.

L'assistant au maître d'ouvrage devra s'inscrire date butoir définie à l'article 4.

2-Conception :

La mission comprend la phase de consultation et du choix des prestataires. Elle est composée de l'assistance à la consultation des entreprises : Rédaction du CCAP, du RC et de la rédaction du projet de rapport de présentation des offres.

3-Travaux :

Cette phase comprend :

- Assistance au suivi des commandes (procédure d'importation)
- Participation et animation des réunions de chantier, y compris rédaction des comptes rendus
- Suivi de la production des DOE

4-Réception :

Cette phase comprend :

- Réception des équipements
- Suivi de la levée de réserves
- Assistance à la gestion de la garantie de parfait achèvement

Article 4 : Délais d'exécution et durée du marché :

Durée du marché :

- Une durée allant de sa date de notification jusqu'à la levée de réserves

Délai d' exécution :

- L'ensemble du matériel devra être livré et installé au plus tard le **18/08/2019.**

Article 5 : Exécution du marché

Consultation pour marché de prestations intellectuelles passé selon la procédure adaptée prévue aux articles 28 et 40 du Code des marchés publics.

L'offre de prix sera composée:

- Du mémoire du candidat sur sa connaissance du BTS métiers de l'audiovisuel et du secteur économique lié ainsi que sur la mise en lumière des compétences du principal interlocuteur (fournir un CV)
- Du devis détaillé par phase
- Un planning prévisionnel pour le respect de la date butoir de l'article N°4

Les modalités d'application des critères de pondération :

Valeur technique (T): Notation sur 20 points :

Notation sur 10 points : Compétences

Notation sur 10 points : Proposition méthodologique et planning prévisionnel

Prix (P) : Les candidats préciseront le détail de l'ensemble des coûts par phase

- Notation sur 20 points : Notation : $20 * (\text{Prix moins disant} / \text{Prix du candidat})$

L'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre obtenant la meilleure note finale en tenant compte des pondérations : **(P x 60%) + (T x 40%)**

Les candidats dont l'offre n'aura pas été retenue seront informés **par courriel avec accusé de réception**. Cette notification du refus de l'offre par voie électronique ouvre un délai de recours de **6 jours calendaires** à compter de sa notification.

Le candidat retenu sera avisé par **courriel avec accusé de réception** avec information sur la date de notification officielle d'attribution du lot concerné. Passé le délai de **6 jours**, le marché sera notifié par l'envoi d'un bon de commande par voie électronique.

Toutefois, le lycée Nord se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation pour des motifs d'intérêt général, y compris financier. Dans ce cas, tous les candidats seront informés.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant règlement de consultation et Cahier des charges
- Un acte d'engagement (DC3)
- Un devis détaillé permettant d'apprécier son offre au regard des critères de sélection mentionnés dans l'article 5
- Un mémoire technique permettant d'apprécier ses compétences au regard des critères mentionnés dans l'article 5
- Un relevé d'identité bancaire ou postal

Article 7 : Avance forfaitaire

Sans objet

Article 8 : Prix et rythme des paiements

Nature des prix

Le prix est global et forfaitaire. Le prix comprend toutes les sujétions découlant des circonstances de temps, de lieux et d'horaires dans lesquelles la prestation concernée doit être réalisée. Le titulaire reconnaît avoir été suffisamment informé des conséquences directes ou indirectes de ces circonstances et a élaboré ses prix en connaissance de cause.

Forme des prix

Les prix **sont fermes**.

Mode de règlement

Le mode de règlement proposé par l'établissement est le virement au compte dans le DC3.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 9 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités de **40€ par jour de retard**. Il est par conséquent porté dérogation à la formule de calcul de l'article 14.1 du CCAG des fournitures relatif aux pénalités de retard.

Il appartient au titulaire du marché, lors de la facturation, de déduire du prix des pénalités en joignant une note explicative du calcul des pénalités. A défaut, le lycée déduira automatiquement le montant des pénalités de la facture reçu après en avoir avisé l'attributaire du marché par courriel.

Article 10 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Acceptation du présent Règlement de consultation par le candidat, précédé de la mention « lu et approuvé » :

Nom et Prénom : Signature :

Lieu :

Date :